

s'agit-il d'une agripnie sans douleur et sans cause morbide apparente, c'est-à-dire paraissant constituer à elle seule l'état morbide ; insomnie de cause morale par exemple (chagrin, inquiétude) ou par excitation cérébrale, par excès de travail intellectuel, par mauvaise hygiène ? C'est, en somme, le diagnostic précis de la cause de l'insomnie qui peut seul conduire à la combattre efficacement.

Deux exemples pris au hasard suffiront pour montrer que l'insomnie ne doit pas être toujours combattue par les hypnotiques. Il y a telle insomnie tenace chez un urémique qui disparaîtra après un purgatif drastique. On ne fera pas cesser celle d'un dyspeptique en lui donnant des drogues, mais bien en le faisant mieux digérer.

Ce sont là des énonciations d'une banalité telle qu'il semblera peut-être ridicule de les faire, et cependant chacun de nous, en faisant son examen de conscience, s'avouera qu'il a plus d'une fois méconnu à ce point de vue une indication thérapeutique très simple.

J'oserais dire que, trop souvent, c'est le médecin lui-même qui est la cause de l'insomnie de son malade, et, avant de lui donner une potion ou des pilules de plus, il devrait songer quelquefois à lui supprimer quelque médicament, devenu nuisible par un emploi trop prolongé.

C'est là exprimer sous une autre forme cette pensée que les fautes que nous commettons dans la pratique découlent bien plus rarement de l'ignorance que de l'inattention. La plupart des médecins ont trop peu de temps à donner à chaque malade ; ils examinent généralement bien chaque malade nouveau, mais les chroniques pâtissent : on leur laisse trop souvent continuer à leur détriment une médication qui a pu être passagèrement utile, ou on leur ajoute, pour combattre un nouveau symptôme, un médicament nouveau, contradictoire avec le précédent. A ce point de vue, nous donnons quelquefois prise légitime aux détracteurs de la médecine. J'ai vu un cardiaque qui continuait avec persévérance à prendre de la caféine et se désolait de ne pouvoir dormir depuis plusieurs nuits ; son médecin avait oublié de lui dire de la cesser et s'ingéniait à combattre l'insomnie en lui donnant chaque jour un nouveau médicament hypnotique.

La meilleure situation pour juger la fréquence de cette erreur médicale est de suppléer un confrère : on relèvera sans peine plusieurs contradictions médicamenteuses dans sa clientèle ou dans son service d'hôpital. Mais cette faute qui nous choque chez le voisin, nous ne l'évitons guère nous-mêmes et celui qui nous succéderait quelques semaines plus tard nous ferait avec justice les mêmes critiques. Soyons donc modestes : le Juste pêche sept fois par jour ; mais cependant vertissons-nous les uns les autres.